

## Gestionnaire en économie familiale

A

### **Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage**

du 20 mai 1999

B

### **Programme d'enseignement professionnel**

du 20 mai 1999

---

#### *Entrée en vigueur*

1<sup>er</sup> janvier 2000 (Les dispositions concernant les examens n'entreront en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2003)

Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

19 octobre 1999

Chancellerie fédérale

## **Programmes de formation pour les requérants d'asile et les personnes à protéger originaires du Kosovo**

En collaboration avec l'Office fédéral des réfugiés, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie encourage des programmes de formation destinés aux Albanais du Kosovo qui sont interdits de travail dans notre pays. Les personnes intéressées par ces programmes de formation s'adresseront aux Bureaux cantonaux de coordination chargés des questions de l'asile où ils pourront obtenir des informations complémentaires et déposer leur demande.

5 octobre 1999

Office fédéral de la formation  
professionnelle et de la technologie

**Gestionnaire en économie familiale A Règlement d'apprentissage et d'examen de fin  
d'apprentissage du 20 mai 1999 B Programme d'enseignement professionnel du 20 mai  
1999**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	8
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.10.1999
Date	
Data	
Seite	7800-7801
Page	
Pagina	
Ref. No	10 110 002

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.